

7171 – Actes à caractère budgétaire et comptable

*Département du Loiret - Arrondissement de Montargis*  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES**

Date de convocation

8 mars 2019

*L'an deux mille dix-neuf, le quinze mars à dix-huit heures,*

*le Conseil de Communauté légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian BOULEAU, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau,*

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41  
PRESENTS : 30  
VOTANTS : 38

*Etaient présents :*

M. Tagot (Boismorand), Mme Coutant, M. Marquet (Coullons), M. Bouleau, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Charentus, M. Colpin, Mme de Metz, M. Fagart, M. Hidas, M. Laurent, Mme Pedro, Mme Pereira, M. Tuisat, M. Greuin (Gien), Mme Loskoff (Langesse), Mme Ducommun (Le Moulinet-sur-Solin), M. Bongibault (Les Choux), M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoiy), M. Chaborel, Mme Leroy, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette (Saint-Brisson-sur-Loire), Mme Gaboret, M. Pougny (Saint-Gondon), M. Henry, Mme Meneau (St Martin-sur-Ocre), **formant la majorité des membres en exercice.**

*Etaient absents ayant donné pouvoir :*

Mme Perron à M. Tagot, M. Boucher à Mme Coutant, Mme Constantin à Mme de Metz, Mme E Silva à M. Tuisat, Mme Flandry à M. Fagart, Mme Quaix à M. Laurent, M. Ravoyard à M. Hidas et M. Tindillère à M. Bouleau

*Etait absent excusé :*

M. Pichery

*Etaient absentes :*

Mme Cadier et Mme Fleury

M. Marquet a été désigné secrétaire de séance.

## **Délibération n° 2019/26**

**OBJET : Approbation du compte de gestion 2018 - Budget Assainissement Individuel**

*Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

Le Trésorier principal dresse, d'après ses écritures, un état de la situation de l'exercice clos. Ce compte de gestion retrace les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif de la Communauté.

Cet état a été remis par le Trésorier principal au Président de la Communauté des Communes Giennesoises pour être joint au compte administratif et servir de règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice antérieur.

Le Conseil ayant entendu et débattu le compte de gestion du Trésorier principal, qui n'appelle ni observation, ni réserve,

*Sur avis favorable de la commission finances du 5 mars 2019,  
Sur avis favorable du Bureau du 6 mars 2019,*

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,  
**ARRÊTE** le compte de gestion 2018 du budget assainissement individuel.

Pour extrait conforme,  
à Gien, le 26 mars 2019,

*Certifiée exécutoire,*

*Les formalités de publicité ayant été  
effectuées le 20 mars 2019*

  
le Président  
Christian BOULEAU